

LE 19 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, **le mercredi 19 avril, 2023 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire Scott Pearce.

Absences motivées : le conseiller Daniel Leduc

La directrice générale, Julie Boyer, le directeur adjoint, Dominique Aubry et la greffière-trésorière Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 19 h.

2023-04-159

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins deux jours avant la date de ladite séance, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉCLARER que ladite séance extraordinaire est convoquée et constituée conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-04-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-04-161

OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRODUCTION DE REFUGES POUR LE PARC DU LAC BEATTIE – RUSTICATE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique pour le projet d'hébergement en forêt au parc du Lac Beattie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder avec la production de trois refuges en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la compagnie Rusticate répond aux exigences de la municipalité en ce qui concerne la grosseur, la qualité et l'harmonisation des refuges dans l'environnement naturel du parc ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry a fait l'analyse de l'offre déposée par Rusticate et recommande l'octroi du contrat pour la production de trois refuges à cette compagnie.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER le contrat pour la production de trois refuges à la compagnie « Rusticate » pour une somme totale de 119 861,44 \$ taxes incluses ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire « 03-310-37-000 » concernée par les frais du projet d'hébergement en forêt au Parc du Lac Beattie subventionné par le programme d'aide à la relance de l'industrie touristique.

ADOPTÉE

2023-04-162

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2023-04-153 : APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS (AVRIL)

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le rapport des comptes fournisseurs daté du 3 avril 2023 et adopté par le conseil par la résolution 2023-04-153 ;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le rapport daté du 3 avril 2023 et le rapport corrigé, déposé séance tenante, est dû à une note de crédit de Laurentides Ressources qui, comme la municipalité n'a pas reçu de facture pour y éliminer le crédit, a eu pour effet de sous-évaluer le montant à payer indiqué dans la résolution 2023-04-153 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger le montant approuvé par la résolution 2023-04-153.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CORRIGER le montant approuvé par la résolution 2023-04-153 par le remplacement du paragraphe :

« **D'APPROUVER** les comptes et salaires payés au mois de mars 2023 et les factures à payer du mois d'avril 2023 totalisant 646 253,72 \$ et d'en autoriser le paiement ; »

Par le paragraphe :

« **D'APPROUVER** les comptes et salaires payés au mois de mars 2023 et les factures à payer du mois d'avril 2023 totalisant 646 871,41 \$ et d'en autoriser le paiement ; »

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Des détails ont été demandés concernant le nombre de refuges attribués par l'octroi du contrat (3) ainsi que le nombre d'entre eux qui seront disponibles à la location (2), le nombre de visiteurs pouvant accueillir chacun (4-5) et le nombre de refuge prévus (8 refuges ont été demandés dans la subvention, des tentes prospecteurs sont également prévues dans le parc (4 à 10) au cours des prochaines années, le coût de ces derniers est couvert par une autre subvention);
- Une demande est faite pour que le plan d'aménagement du parc ou/et plus d'informations sur l'aménagement futur du parc soient facilement accessibles au public;
- Des détails sur le projet de panneaux solaires pour les refuges sont demandés (petit panneau pour chaque refuge permettant d'allumer deux ou trois lampes pendant une courte période);
- Confirmation que le projet d'hébergement en forêt est subventionné à environ 50 % du coût (\pm 53 % réservé au surplus et \pm 47 % payé par le ministère du Tourisme). Les détails du financement sont expliqués;
- Des inquiétudes concernant l'augmentation de la circulation sur le chemin Beattie et l'impact de l'afflux de visiteurs dans le parc sont exprimées. Des données quantifiables sont demandées;
- Des questions sont posées concernant l'aménagement d'entrées supplémentaires, les frais de personnel et la surveillance de nuit (une fois que les locations de nuit ont commencé);
- Des questions sont posées sur la façon dont les résidents pourraient contribuer à la prise de décision pour le développement de projets futurs dans le parc afin d'assurer un impact limité sur la qualité de vie des voisins du parc.

2023-04-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance à 19 h 55

ADOPTÉE